



Champdôtre

# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 15 mai 2025 19:00

**En exercice :** 14

**Présents :** 11

**Excusés :** 1

**Absents :** 2

**Président de séance :** Jean-Louis LAGUERRE

**Secrétaire de séance :** Christine MARCHAND

**Date de convocation :** 09/05/2025

**N° interne de l'acte :** DEL0615052025

jeudi 15 mai 2025, le Conseil Municipal de CHAMPDOTRE s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie.

**Membres présents :**

Jean-Louis LAGUERRE, Philippe MAGDELAINE, Christine MARCHAND, Vincent URSO, Florence JACQUOT, Véra-Lucia MYET, Philippe SORDEL, Marc GREMERET, Marc-Antoine LUQUIN, Stéphanie HELIOT, Frédéric BALANDRAUD

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Sébastien SORDEL (donne pouvoir à : Philippe SORDEL)

**Membres Absents :**

Benoît NOURRY, Delphine GOMEZ

## Modification des tarifs de location de la salle des fêtes

Vu la délibération n°2023/11/007 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réactualiser les tarifs de location de la Salle à Usages Multiples de Champdôtre, espace Marc Fleury :

**LOCATION :**

- **Location à la journée du lundi au jeudi aux personnes physiques et morales :** 100 € (sans charge mais rendre la salle propre)
- **Location à la journée du lundi au jeudi aux Associations de CHAMPDOTRE :** gratuite (sans charge mais rendre la salle propre)
- **Location vendredi ou week-end :**

Habitants de CHAMPDOTRE		200 € + CHARGES
Associations de CHAMPDOTRE	1ère location	Gratuit
	2ème et 3ème location	200 €
	A partir de la 4ème location	200 € + CHARGES
Personnes physiques et morales non domiciliées à CHAMPDOTRE		500 € + CHARGES

Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le

ID : 021-212101380-20250515-DEL0615052025-DE



- CAUTION : 1 000 €
- CHARGES FACTURÉES APRES LA LOCATION si besoin :

Forfait nettoyage :	50 €
Forfait chauffage :	30 €
Forfait électricité :	25 €
Forfait ramassage des ordures ménagères :	20 €
Vaisselle (non obligatoire) :	1 € par personne
Casse ou perte de la vaisselle :	3 € par article

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :**

- De valider la proposition de Monsieur le Maire ;
- D'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2026 ;
- De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Résultats de vote : Adopté

Pour : 12 voix Jean-Louis LAGUERRE, Philippe MAGDELAINÉ, Christine MARCHAND, Vincent URSO, Florence JACQUOT, Véra-Lucia MYET, Philippe SORDEL, Marc GREMERET, Marc-Antoine LUQUIN, Stéphanie HELIOT, Frédéric BALANDRAUD, Sébastien SORDEL

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.

Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Le Secrétaire de séance,  
Christine MARCHAND



Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le

ID : 021-212101380-20250515-DEL0615052025-DE

S<sup>2</sup>LO